

VERS UNE DEFINITION STANDARD
DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE

Farhad MEHRAN
Bureau de Statistique
Bureau International du Travail
GENEVE.

1 - Vers des normes internationales

1. Bien qu'il soit reconnu que le secteur urbain non structuré est une source importante d'emplois pour la population urbaine de nombreux pays en développement (environ 25 à 50% de la population active urbaine y sont occupés), ce secteur reste statistiquement mal connu au niveau national et a fortiori au niveau international. Il n'existe pas actuellement de normes internationales sur la définition et les statistiques de ce secteur, mais des efforts dans cette direction sont en cours. L'Office de Statistique des Nations Unies a établi en 1983 un projet de recommandations pour un programme de statistiques sur les petites industries et les industries familiales (1). D'autre part, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), dans le cadre des Conférences internationales des statisticiens du Travail (CIST), a fait mention dans une résolution de la Conférence de 1982 (2) de la nécessité de l'élaboration de statistiques sur le secteur non structuré et a inscrit à l'agenda provisoire de la prochaine Conférence, prévue pour 1987, le sujet de la statistique du secteur non structuré, en vue d'y établir des normes internationales.

2. Les normes internationales visent, d'une part, à fournir les lignes directrices techniques pour tous les pays et, en particulier, pour ceux dont les statistiques sont peu développées et, d'autre part, à développer la comparabilité internationale des statistiques. En octobre 1982, la Treizième Conférence internationale des statisticiens du Travail a adopté une Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi. La Résolution

(1) United Nations Statistical Office, "Draft of the Recommendations for a Statistical Programme for Household and Small-Scale Industries", ESA/STAT/AC.22/5 (New York, UNSO, 6 december 1983).

(2) Bureau de statistique, "13e CIST : Les grandes lignes de la Conférence", Bulletin des statistiques du travail, 3e trimestre, (Genève, BIT, 1983-3).

fournit de nouvelles normes internationales sur ce sujet et remplace les normes adoptées en 1954 par la Huitième Conférence dans sa Résolution concernant les statistiques de la main-d'oeuvre, de l'emploi et du chômage et une partie des normes adoptées en 1966 par la Onzième Conférence dans la Résolution concernant la mesure et l'analyse du sous-emploi et de la sous-utilisation des ressources de main-d'oeuvre. Ces nouvelles normes internationales articulent les objectifs et portées des statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi ; les concepts et définitions fondamentaux ; les principales classifications ; certaines données relatives à des sujets particuliers ; et les principes d'évaluation et de diffusion des résultats statistiques.

3. Dans le chapitre des sujets particuliers, la nouvelle résolution fait mention des statistiques du secteur non structuré et sans s'engager à des recommandations précises sur une définition de l'emploi dans ce secteur, elle fait la recommandation générale suivante :

"Afin de rendre compte des activités du secteur non structuré dans les pays développés aussi bien que dans les pays en développement ainsi que des activités rurales non agricoles que, dans les pays en développement, les ménages exercent en général conjointement avec leurs activités agricoles et eu égard à la pénurie de statistiques à leur sujet, il est souhaitable que les pays élaborent des méthodologies appropriées et des programmes de rassemblement des données sur le secteur urbain non structuré et les activités rurales non agricoles. En particulier, des définitions et des classifications devraient être établies afin qu'il soit possible d'identifier et de classer la population active du secteur urbain non structuré et les personnes qui exercent des activités rurales non agricoles".

4. Pour donner suite à cette déclaration, le sujet de la statistique du secteur non structuré a été inscrit en tant que tel à l'agenda provisoire de la Quatorzième Conférence prévue pour 1987. Il est prévu de préparer, à cette occasion, un dossier des expériences nationales ainsi que celles du BIT en cette matière et, éventuellement, d'en dégager des recommandations précises sur le concept et la définition de l'emploi dans le secteur non structuré, les sources et portées des statistiques, les méthodologies à suivre pour le rassemblement, la classification, la tabulation et l'analyse des données. L'exposé qui suit fait un premier rapport des études accomplies et des résultats obtenus.

II - Etudes statistiques

5. En vue de cet article, il convient de grouper les diverses études statistiques conduites par le BIT en trois catégories : (a) les enquêtes ponctuelles sur des sujets et centres urbains précis ; (b) les estimations globales de la répartition de la population active urbaine entre le secteur structuré et le secteur non structuré ; et (c) les enquêtes méthodologiques conduites pour étudier la possibilité d'intégration des statistiques du secteur non structuré dans le programme statistique régulier des pays en développement.

a - Enquêtes ponctuelles

6. Depuis 1969, année du lancement du Programme mondial de l'emploi par l'OIT, le Bureau international du Travail a organisé des projets nationaux sous forme de "missions globales de stratégie d'emploi" dans un certain nombre de pays en développement - Colombie (1970), Sri Lanka (1971), Kenya (1972), Iran (1973), Philippines (1974), République dominicaine (1975), Soudan (1976) et Egypte (1982) (1). Les rapports de ces missions, particulièrement celui du Kenya en 1972, ont insisté sur le secteur non structuré, révélant qu'une grande partie des emplois dans ce secteur, loin d'être marginalement productifs, sont économiquement efficaces et rentables, quoique petits en terme de production, limités par la technologie, disposant de faibles capitaux et n'ayant presque aucun lien avec l'autre secteur de l'économie - le secteur structuré.

7. L'importance donnée à ce secteur et l'absence de statistiques appropriées, ont amené le BIT à entreprendre, en 1973, une série d'enquêtes exploratoires suivies en 1977 d'une série d'études des activités du secteur non structuré dans certains centres urbains de divers pays en développement. Les enquêtes exploratoires ont couvert en premier lieu Calcutta (Inde), Dakar (Sénégal) et Bogota (Colombie) et ont ensuite été étendues afin de couvrir d'autres pays : Colombo (Sri Lanka), Manille (Philippines), Kumasi (Ghana), Lagos, Kano et Onitsha (Nigeria), Freetown (Sierra Leone), Campinas S.P. (Brésil) et Cordoba (Argentine). Les études d'activités ont été concentrées principalement sur les capitales des pays africains francophones : Nouakchott (Mauritanie) ; Bamako (Mali) ; Lomé (Togo) ; Yaoundé (République Unie du Cameroun) ; et Kigali (Rwanda) (2).

8. Un caractère commun de ces enquêtes et études est l'aspect ponctuel et analytique des résultats recherchés. En effet, l'objectif de la série d'enquêtes exploratoires n'était pas seulement de fournir des estimations statistiques du revenu du secteur non structuré et du potentiel de l'emploi, mais surtout d'identifier certaines entraves au développement du secteur et de soulever de nombreuses questions de

(1) Les années se réfèrent aux dates de publication des rapports de missions.

(2) Pour plus de détail et une liste des documents voir : Urbanisation, Secteur informel et Emploi : Recherche, Services consultatifs et Coopération technique : Un rapport sur l'état des travaux, Programme mondial de l'emploi (Genève, BIT, mai 1984, pp. 19-26) ; un autre document paraîtra prochainement, analysant et comparant les méthodologies adoptées dans 52 études couvrant 21 pays africains - The Informal Sector in Africa, (Addis Ababa, ILO - Jobs and Skills Programme for Africa), à paraître.

politique, y compris "quatre aspects principaux : (a) les caractéristiques des unités du secteur non structuré ; (b) les conditions dans lesquelles la main-d'oeuvre est absorbée et le rythme auquel ce secteur s'accroît ; (c) les conflits potentiels dans la promotion du secteur par rapport au secteur structuré ; et (d) les entraves à l'accès aux ressources et aux marchés rencontrés par ces unités et le rôle du gouvernement" (1).

De même l'objectif des études sur les capitales des pays africains francophones n'était pas seulement d'apporter des conclusions quantitatives sur la structure des activités et de l'emploi dans ce secteur, mais plutôt de fournir aux gouvernements : (a) des données pertinentes concernant le fonctionnement du secteur non structuré et des recommandations au sujet des améliorations qui peuvent lui être apportées, afin de leur permettre de créer des emplois pour les jeunes ; (b) des propositions de programmes d'assistance dans les domaines de la formation des compétences, de l'amélioration des technologies et de la gestion efficace et de l'utilisation des ressources" (2).

9. Ces objectifs analytiques ont exigé en général des définitions variées du secteur non structuré et des champs de couverture d'enquêtes restreints aussi bien du point de vue géographique que du secteur et de la branche d'activité économique. Parmi les plus restreints est le champ de l'enquête 1974 de Dakar (Sénégal) qui s'est limité à trois quartiers de la capitale et 78 fabricants de meubles, 74 fabricants de chaussures, 71 tailleurs et brodeurs et 62 mécaniciens automobiles et artisans sur métaux. Parmi les plus étendus est celui de l'enquête 1976 de Manille (Philippines) qui a couvert 3507 entreprises de manufacture, de construction, de commerce et de service du secteur non structuré dans l'ensemble de la région métropolitaine de Manille. Aucune de ces enquêtes n'a été amenée à couvrir à la fois les entreprises du secteur non structuré et les entreprises correspondantes du secteur structuré.

10. Divers types de critères ont été choisis pour identifier les entreprises du secteur non structuré. Pour certaines enquêtes, comme celle de Manille (1976), le seul critère de taille (les entreprises employant 10 personnes ou moins) a été retenu. Pour d'autres, des critères supplémentaires ont été ajoutés. Par exemple, dans l'enquête 1976 de Kano (Nigéria), le secteur non structuré a été défini comme comprenant toutes les entreprises employant 10 personnes ou moins et dont le propriétaire ne possède pas un certificat d'enseignement supérieur. Sur la base de certaines de ces enquêtes, une synthèse des critères utilisés a été élaborée en 1976 (3) et reproduite en annexe à cet article.

(1) Idem p. 20.

(2) Idem p. 21.

(3) Sethuraman, S.V., "Le secteur urbain non structuré : Concept, mesure et action". Revue internationale du Travail. Vol. 114, n° 1 (Genève, BIT, juillet-août 1976).

11. Les principales caractéristiques statistiques des enquêtes BIT et quelques autres enquêtes ont été décrites dans un article paru en 1980 (1). Certains problèmes d'ordre général évoqués dans cet article sont : absence de base de sondage, difficultés à définir le secteur, problèmes de collecte des données, choix de la période de référence, type d'organismes responsables de l'organisation de l'enquête et difficultés présentées par le classement et la comparaison des données. Un questionnaire synthétique a été rédigé regroupant et unifiant les diverses informations recherchées dans onze questionnaires choisis parmi ceux utilisés dans des enquêtes ponctuelles du secteur non structuré (2).

b - Estimations globales

12. Le BIT a fait plusieurs essais pour obtenir des estimations globales de l'emploi dans le secteur urbain non structuré, en utilisant diverses méthodes. Une méthode a consisté à combiner des critères de statut et catégorie professionnelle, à partir des résultats des recensements de la population. Dans cet exercice, l'emploi dans le secteur urbain non structuré est considéré égal à l'ensemble de la population active travaillant à son propre compte dans des activités non agricoles à l'exception des travailleurs des professions scientifiques, techniques et libérales, et augmenté des travailleurs familiaux non rémunérés dans les activités non agricoles. Les résultats calculés pour 17 pays d'Amérique latine et pour les années 1950, 1960, 1970 et 1980, avec ajustement pour certaines différences de définition et date de recensement, sont présentés en termes de pourcentage de la population active urbaine dans le tableau 1, ci-dessous.

-
- (1) K.M. Bashir, "Statistics concerning the urban informal sector", Bulletin of Labour Statistics 1st Quarter (Genève, BIT, 1980-1).
(2) Arditti-Ribas, Ch. et Tytium, D, Synthesis of questionnaires used for selected informal sector surveys (Genève, Bureau de statistique BIT, 1984 ; document photocopié).

Tableau 1. Estimations de la part de la population active
urbaine dans le secteur non structuré,
17 pays d'Amérique latine,
1950, 1960, 1970 et 1980
(en pourcentage)

Pays	1950	1960	1970	1980
Argentine	13.2	11.3	11.6	14.3
Bolivie	43.6	42.4	41.4	44.0
Brésil	17.6	22.8	17.3	17.2
Colombie	21.6	23.0	20.3	25.1
Costa Rica	15.0	14.4	12.8	10.8
Chili	21.9	18.9	16.4	18.7
Equateur	23.1	37.3	33.4	32.0
El Salvador	23.2	20.4	21.9	22.7
Guatemala	35.0	35.6	32.4	30.7
Honduras	23.8	23.5	27.5	32.7
Mexique	28.1	21.8	27.8	29.7
Nicaragua	21.4	24.4	26.5	30.4
Panama	13.4	13.6	17.4	18.2
Pérou	27.2	30.7	33.6	34.6
République dominicaine	17.3	30.4	25.2	20.8
Uruguay	11.5	12.6	13.7	15.7
Venezuela	22.3	22.3	22.4	15.4

Source : PREALC (El Programa Regional del Empleo para América Latina y el Caribe) Mercado de Trabajo en Cifras. 1950-1980 (Chile, OIT, 1982).

13. Aucun profil particulier n'apparaît des résultats du Tableau 1. Pour certains pays (Honduras, Nicaragua, Panama, Pérou et Uruguay) le secteur non structuré semble avoir régulièrement augmenté sa part dans la population active urbaine ; pour d'autres pays (Costa Rica, Guatemala et Venezuela) la tendance semble être vers une diminution relative ; et pour le reste la tendance semble être mixte. La méthode de calcul et la définition adoptées du secteur non structuré ne peuvent donner que des résultats approximatifs. En effet, l'exclusion catégorique des salariés et employeurs et l'inclusion de tous les travailleurs à leur propre compte, sauf ceux des professions scientifiques, techniques et libérales, ne semblent pas être justifiées. Par ailleurs, le phénomène à mesurer n'est pas explicitement décrit.

14. Afin d'identifier et quantifier la population active occupée dans le secteur urbain non structuré à l'aide des critères choisis et non pas des critères imposés comme dans le cas décrit ci-dessus (et pour répondre à d'autres objectifs), une enquête spécifique auprès

des ménages a été conduite avec l'aide du BIT dans l'ensemble des régions urbaines du Mexique en 1976 (1). Dans cette enquête, conduite en marge de l'enquête nationale de l'emploi (trimestrielle), la définition de l'emploi dans le secteur non structuré a été dérivée à partir de cinq critères choisis pour les salariés et les travailleurs à leur propre compte séparément.

15. Les cinq critères retenus sont :

(a) pour les salariés :

- 1 . Salaire actuel mensuel inférieur à 110 pour cent du salaire minimum régional ;
- 2 . pas de droit aux services médicaux ;
- 3 . pas de vacances payées, pas de pensions ou de retraites, pas de droit aux prêts de logement, pas de participation aux bénéfices de l'entreprise et pas d'assurance-vie ;
- 4 . contrat de travail temporaire ou occasionnel ;
- 5 . pas d'affiliation à une organisation syndicale (en raison du manque d'intérêt, manque de connaissance ou inexistence d'une organisation syndicale).

(b) pour les travailleurs à leur propre compte :

- 1 . Gain net par semaine (multiplié par 4.3) inférieur à 110 pour cent du salaire mensuel minimum de la région ;
- 2 . pas d'assurance médicale privée, pas d'assurance-vie et pas de sécurité sociale ;
- 3 . pas d'affiliation à une organisation syndicale (en raison du manque d'intérêt, manque de connaissance, ou inexistence d'une organisation syndicale) ;
- 4 . pas d'exigence de licence ou permis pour exercer l'activité ;
- 5 . pas d'utilisation de crédits bancaires malgré un besoin de crédit.

16. Chaque salarié et travailleur à son propre compte (urbain) qui satisfait au moins à trois des cinq critères correspondants est inclus dans le secteur non structuré. Les travailleurs non rémunérés sont inclus d'office. Les employeurs n'ont pas été classés en raison de leur faible effectif dans l'échantillon de l'enquête.

(1) Secretaria de Programación y Presupuesto y Secretaria del Trabajo y Previsión Social - La Ocupación Informal en Areas Urbanas 1976 (Mexique, december 1979).

17. Le tableau 2 ci-dessous donne les résultats globaux obtenus à partir de cette définition du secteur non structuré. Le tableau montre que plus de 31 pour cent des salariés urbains et 68 pour cent des travailleurs à leur propre compte des régions urbaines ont été classés dans le secteur non structuré. Globalement, environ 39 pour cent de la population urbaine active occupée ont été classés dans le secteur non structuré. Ceci est bien supérieur aux résultats dérivés des recensements de la population du Mexique cités antérieurement.

Tableau 2. Population urbaine active occupée dans le secteur non structuré et dans l'ensemble de l'économie urbaine d'après la situation dans la profession.
Mexique 1976

(en milliers)

Situation dans la profession	Population active occupée		(2)/(1)
	Total	Secteur non structuré	
	(1)	(2)	%
Salariés	6.308	2.000	31.7
Travailleurs à leur propre compte	1.303	809	62.1
Travailleurs familiaux non rémunérés	316	316	100.0
Employeurs (1)	(259)	-	-
Total (2)	7.927	3.125	39.4

Source : Secretaria de Programacion y Presupuesto y Secretaria del Trabajo y Prevision Social - La Ocupacion Informal en Areas Urbanas 1976 (Mexique, decembre 1979).

18. Les résultats de l'enquête spécifique du Mexique, quoique peut-être plus fiables que les résultats obtenus à partir des recensements

(1) En raison de leurs faibles effectifs dans l'échantillon de l'enquête les employeurs n'ont pas été classés dans le secteur structuré ou non structuré.

(2) Le total exclut les employeurs.

de la population, doivent eux-mêmes être mis en doute. Premièrement la définition adoptée du secteur non structuré est empirique et ne fait pas référence à un cadre théorique de ce secteur. Deuxièmement, elle s'applique directement à l'individu et non à l'entreprise, ce qui implique la possibilité qu'entre deux personnes travaillant dans la même entreprise, une soit classée dans le secteur non structuré et l'autre ne soit pas classée dans ce secteur (1).

c. Enquêtes méthodologiques

19. Suite à l'adoption des nouvelles normes internationales concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi par la 13e Conférence internationale des statisticiens du Travail en octobre 1982, le Bureau de la statistique du BIT a organisé deux enquêtes méthodologiques pour tester l'application des nouvelles normes dans deux cadres culturels différents : Costa Rica et Kerala (Inde). On a saisi cette occasion pour incorporer dans ces enquêtes un nouvel essai d'identification et de mesure de l'emploi non agricole dans le secteur non structuré.

20. Le but spécifique de l'essai a été d'examiner la possibilité d'obtenir un suivi continu du niveau et de l'évolution de l'emploi non agricole dans le secteur non structuré, à partir de quelques questions supplémentaires ajoutées aux enquêtes régulières d'emploi auprès des ménages. Si cet essai se révèle positif, il permettra un début d'intégration des statistiques du secteur non structuré dans le système statistique national, sans encourir des frais excessifs qu'une enquête séparée aurait exigés. Il serait de plus peut être possible d'étendre l'intégration en introduisant les mêmes types de questions dans les enquêtes budget-consommation, afin d'obtenir un profil du revenu et de la consommation des travailleurs du secteur non structuré. Utilisant d'autres techniques, les enquêtes d'entreprises pourraient être modifiées et leur portée élargie afin de couvrir périodiquement les unités économiques du secteur non structuré des différentes branches d'activité économique.

21. Le point de départ adopté dans les enquêtes méthodologiques du Costa Rica et du Kerala sur ce sujet est la double hypothèse suivante : 1 - la notion "secteur non structuré" est une caractéristique propre à l'unité économique dans laquelle l'individu travaille (donc deux individus travaillant dans la même unité économique ont tous deux des emplois dans le même secteur "structuré ou non structuré") ; et 2 - une unité économique du secteur non structuré est caractérisée par

(1) L'enquête du Mexique elle-même, montre que parmi les deux millions de salariés dans le secteur non structuré, plus de 11% travaillent dans des entreprises classées en tant que "structurées" et une autre tranche de 20% dans des entreprises dites "partiellement structurées" (page 82).

trois éléments mesurables fondamentaux : bas niveau d'organisation, faible échelle de production et bas niveau de technologie. Cette double hypothèse est suggérée par les diverses études ponctuelles du BIT mentionnées antérieurement (1).

22. L'aspect empirique des enquêtes méthodologiques du Costa Rica et du Kerala en ce qui concerne le secteur non structuré a donc été réduit à la quantification des notions "niveau d'organisation", "échelle de production" et "niveau de technologie", et à l'examen de la fiabilité des réponses obtenues à partir des ménages.

23. L'enquête Kerala, s'est déroulée pendant une période d'environ un an du 9 février 1983 au 12 mars 1984. Elle a impliqué 1.920 ménages et 4.608 interviews. Le plan d'enquête a été conçu de sorte qu'un dixième des ménages soit interviewé tous les mois, un autre dixième tous les trois mois et le reste, divisé en deux groupes égaux, une seule fois pendant la période. Quatre questionnaires (QA, QB, QC et QD) ont été distribués aux différents groupes de ménages suivant un plan d'expérience précis. Les questionnaires QA, QB et QC contenaient chacun des questions sur les trois éléments d'appréciation de l'emploi dans le secteur non structuré, mais les questions dans les différents questionnaires ont été formulées de manières différentes en vue de permettre des analyses discriminantes et des examens de fiabilité des divers types de questions. (Le questionnaire D a été exclusivement consacré à la mesure de la relation entre "emploi" et "revenu d'emploi", sans le surcharger avec des questions supplémentaires sur le secteur non structuré).

24. L'organisation et le déroulement de l'enquête Costa Rica a été similaire à l'enquête Kerala, sauf que la période de l'enquête a été réduite à une période de six mois, du 20 juin au 20 décembre 1983 et que l'échantillon a été limité à environ 768 ménages et 1.536 interviews. En outre, seuls les questionnaires QC et QD, modifiés en conformité aux spécificités du Costa Rica, ont été distribués (2).

25. Les résultats des deux enquêtes sont à présent en cours d'épuration et de dépouillement. Aucune conclusion définitive ne peut donc se dégager en ce moment. Néanmoins, quelques résultats préliminaires sont présentés dans la section suivante afin de susciter des réactions qui pourront être utiles aux étapes suivantes de l'analyse des données.

(1) Pour une discussion de synthèse de ces notions voir : Sethuraman, S.V. The Urban Informal Sector in Developing Countries, (Geneva, ILO, 1981) Chapitre 2.

(2) L'enquête principale a été complétée par une enquête spéciale sur environ 80 ménages pour l'étude de la mesure de la relation "emploi" et "revenu d'emploi" dans les entreprises familiales.

III - Vers une définition standard

26. Deux objectifs principaux d'une définition d'emploi dans le secteur non structuré sont : 1 - le besoin d'un point de repère pour délimiter le champ d'une enquête sur le secteur non structuré ; et 2 - le besoin d'une mesure stable pour permettre un suivi de l'ampleur de l'emploi dans le secteur et des comparaisons entre branches d'activité économique et entre régions. Une définition répondant à ces deux objectifs devrait, d'une part, être stable, insensible aux institutions et règlements administratifs d'un pays et, d'autre part, pouvoir s'appliquer aussi bien à l'unité économique qu'à l'individu.

a - Projet de définition

27. A partir d'une analyse préliminaire des résultats des deux enquêtes méthodologiques - Costa Rica et Kerala - un projet de définition de l'emploi dans le secteur non structuré a été formulé. Ce projet de définition est le suivant :

"Les personnes pourvues d'un emploi dans le secteur non structuré comprennent toutes les personnes qui se trouvaient, durant une période de référence spécifiée, dans une des catégories suivantes :

- a) pourvues d'un emploi non agricole dans une unité économique non enregistrée ;
- b) pourvues d'un emploi non agricole dans une unité économique enregistrée ayant des caractéristiques similaires aux unités économiques non enregistrées de la branche d'activité économique correspondante".

28. Les diverses notions mentionnées dans le texte de la définition, notamment "emploi non agricole", "unité économique", "enregistrement" et "caractéristiques similaires", sont élaborées dans les paragraphes suivants. Le diagramme 1 schématise le projet de définition.

b - Emploi non agricole

29. L'emploi non agricole se réfère à toutes les branches d'activité économique excepté l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche (Branche 1 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, CITI - 1968). La notion d'emploi, elle-même, est définie au sens de la définition internationale adoptée par la 13e CIST (1982). Donc elle comprend toutes les personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail non agricole moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature, ou un travail non agricole en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature, ainsi que les personnes qui ont un emploi ou une entreprise non agricole mais n'étaient pas au travail

durant la période de référence. Dans le cas des personnes exerçant plusieurs emplois durant la période de référence, il faudra décider lequel retenir pour la classification selon qu'il est agricole ou non agricole, structuré ou non structuré.

c - Unité économique

30. Le terme "unité économique" est utilisé au sens du terme "établissement" selon la CITI. Celui-ci est défini comme suit : "La combinaison des activités et des ressources réalisée par une seule entité, qui en a la propriété ou le contrôle, en vue de produire l'ensemble le plus homogène possible de biens et de services, ordinairement en un seul lieu, mais parfois sur une région géographique plus large, et pour laquelle on peut réunir des données distinctes sur la production et sur toutes les consommations intermédiaires, la main-d'oeuvre et le capital utilisés pour la production, directement ou à titre complémentaire ou auxiliaire". Ainsi, un bureau gouvernemental, un hôpital, une usine, un restaurant, une épicerie, un atelier de réparations, un marchand de quatre-saisons, un crieur de journaux, un cireur de chaussures ambulant constituent chacun une unité économique par eux-mêmes. La correspondance entre "unité économique" et "établissement" assure la cohérence entre la classification par industrie et la classification selon secteur structuré ou non structuré.

d - Enregistrement

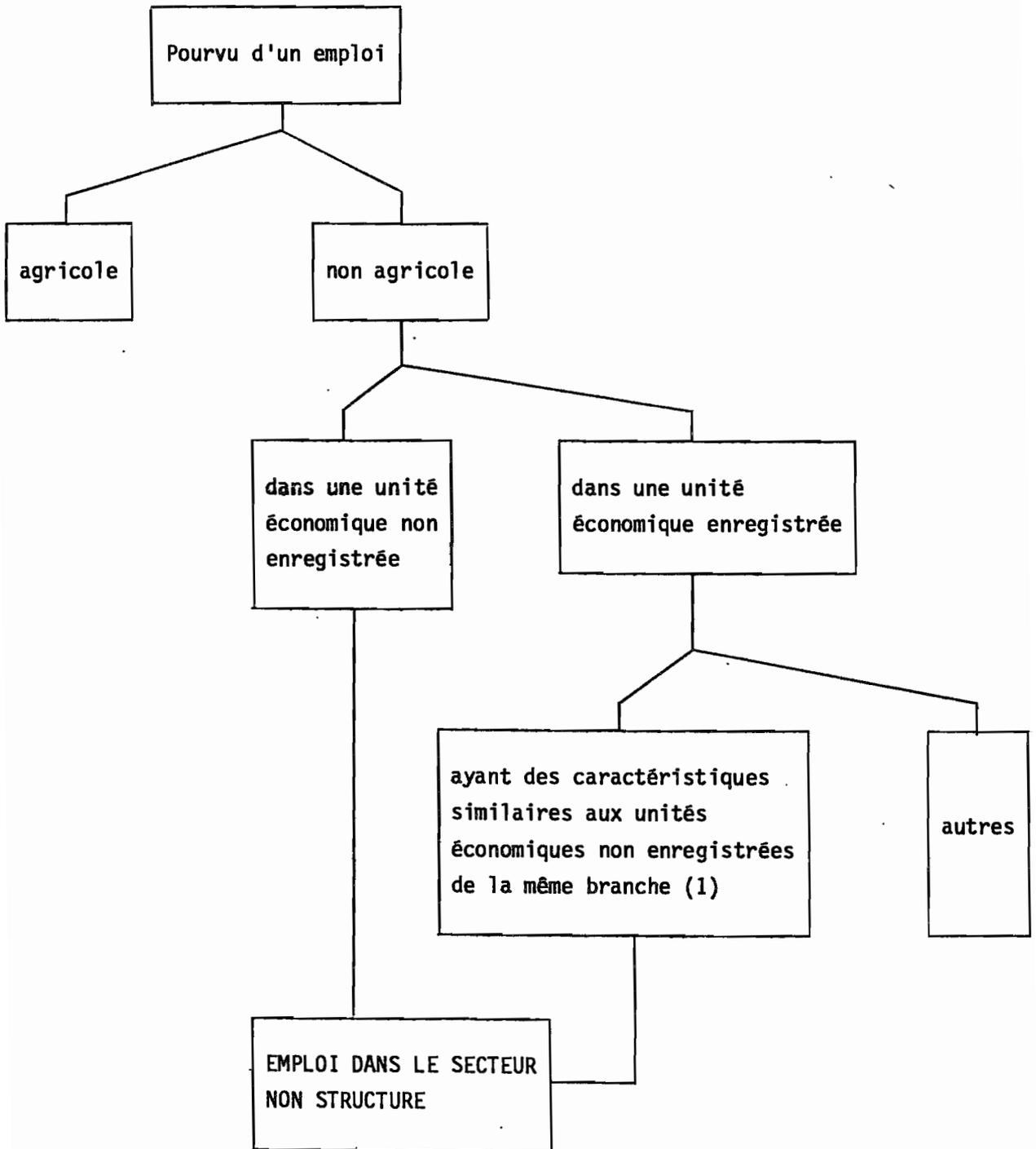
31. L'enregistrement d'une unité économique se réfère à un acte juridique en vertu d'un décret législatif concernant des champs d'activité spécifiques comme les usines, les mines, les transports motorisés, les boutiques et les établissements de commerce ainsi que les professions libérales. La liste des décrets législatifs ayant trait à l'enregistrement dans le présent contexte varie d'un pays à l'autre et doit être établie pour chaque pays séparément. Ainsi, dans l'enquête méthodologique du Kerala, Inde, l'enregistrement de l'unité économique demandé dans le questionnaire de l'enquête, faisait référence au "Factories Act, 1948", "Shops and Commercial Establishments Acts", et divers actes régissant les professions libérales. L'enregistrement ne doit pas être confondu avec l'obtention d'une patente commerciale, d'un permis de colportage ou d'autres permis délivrés en vertu d'un arrêté municipal ou émanant d'une autorité locale sans acte législatif.

e - Mesure des trois caractéristiques de base

32. D'après la notion du secteur non structuré mentionnée antérieurement (paragraphe 21) les caractéristiques utiles pour établir la similitude entre les unités économiques non enregistrées et enregistrées dans une branche d'activité particulière sont : le "niveau d'organisation", l'"échelle d'opération" et le "niveau de technologie". Ces caractéristiques peuvent être mesurées de façons différentes dans

Diagramme 1

Projet de définition de l'emploi
dans le secteur non structuré



(1) La similitude des unités économiques est établie à partir des caractéristiques : niveau d'organisation, échelle d'opération et niveau de technologie.

des pays différents. Dans l'enquête méthodologique du Kerala, Inde, plusieurs essais de quantification ont été expérimentés. Par exemple, le niveau d'organisation a été mesuré sur la base d'une cotisation à une caisse de sécurité sociale ou de pensions, l'exigence d'un permis pour être en service, l'existence d'une comptabilité externe, d'un système de facturation, de congés payés aux employés, etc. L'échelle d'opération a été mesurée sur la base du nombre de personnes engagées dans l'unité économique ou de la valeur approximative des outils et équipements de production. Le niveau de technologie a été mesuré sur la base du type d'énergie utilisé pour faire fonctionner l'appareil productif principal de l'unité économique ou sur la base du niveau d'éducation dans le cas de l'activité de certains services.

f - Algorithmes pour établir la similitude entre unités économiques.

33. Utilisant différentes mesures pour quantifier le "niveau d'organisation", l'"échelle d'opération" et le "niveau de technologie" d'une unité économique, des algorithmes ont été développés empiriquement pour trier parmi les unités économiques enregistrées celles qui sont similaires aux unités économiques non enregistrées de la branche d'activité correspondante et celles qui ne le sont pas. A titre d'exemple, la version développée d'après les résultats de l'enquête méthodologique du Costa Rica est illustrée dans le diagramme ci-après (diagramme 2). Ce diagramme présente les caractéristiques suivantes :

- i) l'introduction d'un filtre initial pour distinguer entre les unités économiques reconnues comme appartenant par définition au secteur structuré, par exemple, gouvernement, banques, assurances, professions libérales enregistrées (médecins, ingénieurs, etc.) (1) ;
- ii) l'existence d'un secteur mixte incorporant les unités économiques enregistrées qui ne sont ni similaires aux unités économiques non enregistrées ni aux unités économiques reconnues comme appartenant par définition au secteur structuré ;
- iii) l'absence de ventilation selon les différentes branches d'activité économique (non agricole) et de mesure des caractéristiques-niveau d'organisation, échelle d'opération et niveau de technologie.

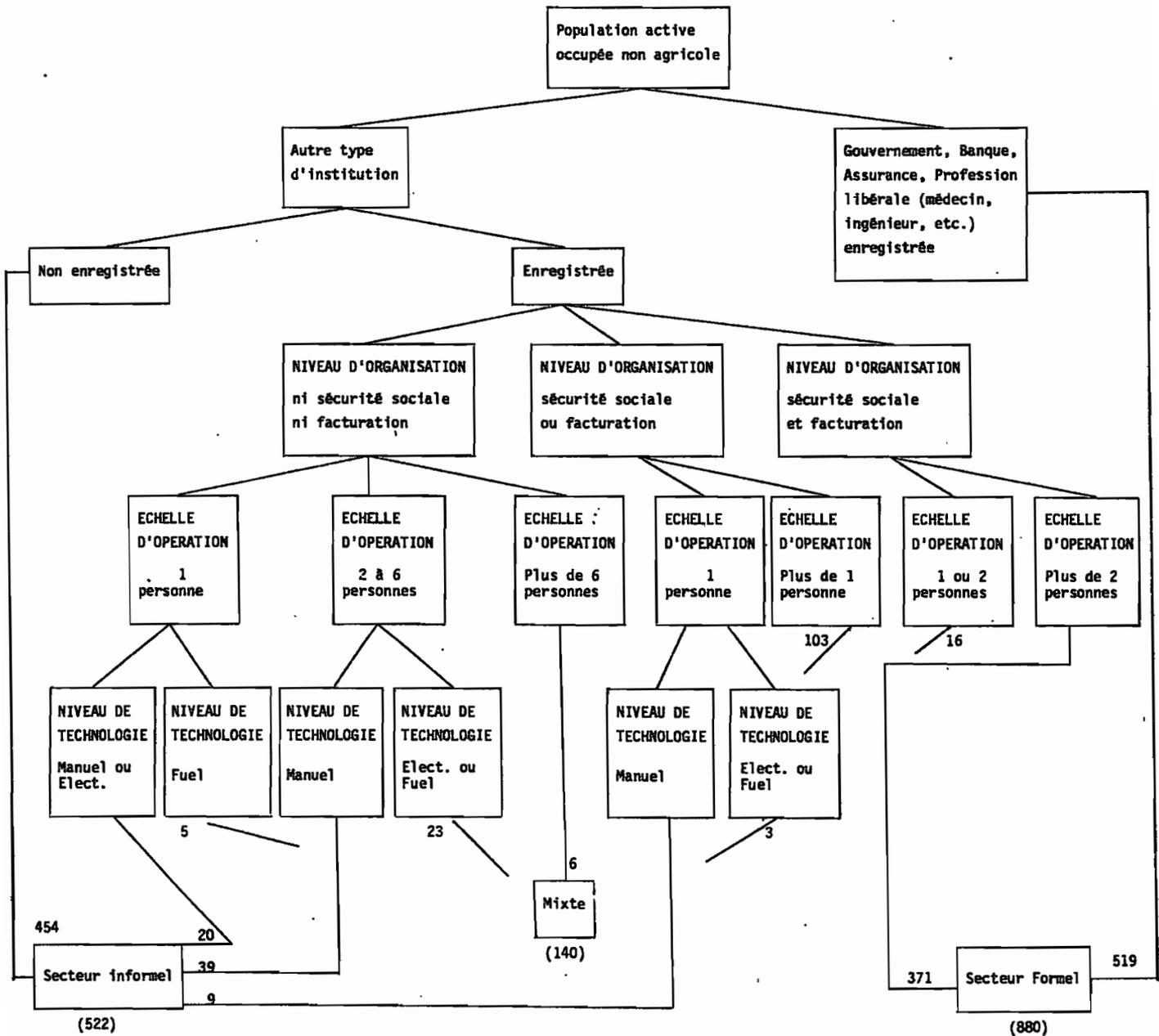
34. Cette application du projet de définition de l'emploi dans le secteur non structuré dans le cas du Costa Rica indique que parmi 1.542 personnes actives occupées dans des emplois non agricoles, 522 avaient des emplois dans le secteur non structuré représentant un

(1) Ce filtre était nécessaire du point de vue opérationnel pour éviter d'encombrer le questionnaire avec des questions sur le "niveau d'organisation", l'"échelle d'opération", le "niveau de technologie" aux personnes qui appartiennent manifestement au secteur structuré.

Diagramme 2

Application du projet de définition de l'emploi dans le secteur non structuré

Enquête méthodologique BIT, Costa-Rica, Juin-Octobre 1983



Note : Les valeurs numériques correspondent aux nombres de personnes occupées recensées dans les différents postes.

taux de 33.8%. Ce chiffre est nettement supérieur aux résultats obtenus à partir des recensements de la population du Costa Rica et exposés dans le tableau 1.

IV - Justification du projet de définition

35. La justification du projet de définition décrit dans cet article et l'examen de sa stabilité et sa fiabilité fera l'objet d'un article séparé qui devra paraître dans une prochaine édition du Bulletin des statistiques du travail du BIT.

A N N E X E

Critères pour l'identification des entreprises du secteur non structuré
dérivés de plusieurs enquêtes ponctuelles.

1 - Industries de transformation.

Une entreprise de cette branche appartiendra au secteur non structuré si elle remplit une ou plusieurs des conditions suivantes :

- a) elle emploie au plus dix personnes (y compris celles qui travaillent à mi-temps ou occasionnellement) ;
- b) elle n'est pas en règle avec les dispositions légales et administratives ;
- c) des membres du ménage du chef d'entreprise y travaillent ;
- d) elle n'a pas un horaire ou des jours fixes de travail ;
- e) elle occupe des locaux semi-permanents ou provisoires, ou est de caractère ambulante ;
- f) elle n'utilise pas l'énergie électrique ;
- g) ses crédits ne proviennent pas d'institutions financières officielles ;
- h) sa production, en règle générale, va directement au consommateur final ;
- i) la plupart des travailleurs ont suivi l'école pendant moins de six ans.

2 - Construction.

Une entreprise de construction appartiendra au secteur non structuré si elle remplit une ou plusieurs des conditions suivantes :

- a) elle répond à l'un des critères a), b), c) ou i) du groupe 1 ci-dessus ;
- b) elle ne possède pas de machines ni de matériel de construction électrique ;
- c) elle ne bâtit que des locaux semi-permanents ou provisoires.

3 - Transport.

Une entreprise fournissant des services dans le domaine des transports, du magasinage ou des communications, appartiendra au secteur non structuré si elle remplit une ou plusieurs des conditions suivantes :

- a) elle répond à l'un des critères a) à e), g) ou i) du groupe 1 ci-dessus (la condition le ne s'applique pas au transport proprement dit) ;
- b) elle n'utilise pas l'énergie mécanique.

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES STATISTICIENS D'ENQUÊTES

**SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE**

**Rabat, 10-17 Octobre 1984
rapport des sessions et communications
tome 1**

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
STATISTICIENS D'ENQUÊTES

SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE

RABAT, 10-17 OCTOBRE 1984
RAPPORT DES SESSIONS ET COMMUNICATIONS
TOME 1

PARIS - JUILLET 1985